

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. : 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé. Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répété : moitié prix .. Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par ordre porteur ou par Poste :					
Togo, France et autres pays d'expression française				100 frs	
Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

*Conservation de la propriété foncière
(Avis de demande d'immatriculation et de bornage). 1*

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Laes, Zio, Tône, Tchaoudjo et Kozah.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Suivant réquisition N°15826 déposée le 1^{er} Avril 1992, Mme BATAKO née Biladjetan Lady Dissirama, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 42 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Batomé et borné au nord par la propriété GBONSOU Atikada, au sud et à l'Ouest par la propriété GBONSOU Atikada, à l'est par les propriétés Wilson Adjé et GBONSOU Atikada.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15827 déposée le 1^{er} Avril 1992, Mme Djewa Ami Agbéna, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé Hedzranawoè, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Lomé-Bè, Commune de Lomé, connu sous le nom et borné au nord et au sud par le reste du lot N°13, à l'ouest par le lot N°12 et à l'est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15828 déposée le 06 Avril 1992, Mme Dopé Adjoko Akakpo-Vizah, profession de propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 42 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Batomé et borné au nord par la propriété GBONSOU Atikada, au sud et à l'Ouest par la propriété GBONSOU Atikada, à l'est par les propriétés Wilson Adjé et GBONSOU Atikada.

sant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 19 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé (Gblenkomégan) et borné au nord par la propriété Edoh Nyamata, au sud et à l'Ouest par la propriété Zonyran Kossi Kpeti et à l'est par la route Wonyomé-Gblenkomégan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15829 déposée le 08 Avril 1992, M. Komlan Lawobé Atchou, profession de Contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Djidjolé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 09 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot N°38 et à l'est par la collectivité Boto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15830 déposée le 09 Avril 1992, M. GRANT Papa Kouaovi Hola, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot N° 12 et à l'Ouest par le lot N°10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15831 déposée le 09 Avril 1992, M. Amaïzo Loló Foli Senyon, profession d'Instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 11 a 67 ca situé à Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsikplonou-Kopé et borné au nord et au sud par un sentier, à l'est par la collectivité Hodo et à l'ouest par la collectivité Vidjrakou et la propriété Freitas T. Mensah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15832 déposée le 10 Avril 1992, Mme TATO A Hombabé, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Agbalépédogan, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 51 ca situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot N°2649 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot N°2650 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15833 déposée le 13 Avril 1992, M. AHIABLE Kokou, profession d'Agent de la CNCA en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Soviépe, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, Mandataire de M. AHIABLE Komlan, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 46 ca situé à Lomé Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots N°1344 et 1345, à l'est par le lot N°1351 et à l'ouest par le lot N°1349 et le T.F N°16047 R.T.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AHIABLE Komlan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15834 déposée le 13 Avril 1992, M. AHIABLE Kokou, profession d'Agent retraité de la CNCA, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Soviépe, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 52 a 03 ca situé à Noépé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Adidomé et borné au nord par la propriété Agogo, au sud par la propriété Klomégan, à l'est par la propriété Kloutse Amlé et la route Noépé-Kovié de 20 m et à l'Ouest par la propriété AKEMIAKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15835 déposée le 13 Avril 1992, M. AHIABLE Kokou, profession d'Agent retraité de la CNCA, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Soviépe, Majeur non

interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 42 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè-Agblégan et borné au Nord-Est par la collectivité AHIALE Kokou, au Nord-Ouest par la collectivité Kpondji Attissogbé et au sud par la collectivité Kpondji Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15836 déposée le 14 Avril 1992, M. Geraldo Abdul Gafarou, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoé-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de zone centrale Nord borné au nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au sud par le lot N°39, à l'est par le lot N°40 et à l'Ouest par le lot N°36.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15837 déposée le 14 Avril 1992, M. Novon Amewovo (Nicolas) profession de charpentier, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 65 ca situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par la TF N° 6498 RT, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15838 déposée le 14 Avril 1992, M. Abotchi Essolakina Abalo, profession d'Employé à la S A L T, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 13 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot N°1009, au sud par le lot N°1007, à l'est par le boulevard du Haho, et à l'ouest par le lot N°1001.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa con-

naissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15839 déposée le 15 Avril 1992, M. Nawo Kodjo, profession de comptable à l'O.T.P. demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawoé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 36 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud et à l'Ouest par le lot N°156 et à l'est par le lot N°157.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15840 déposée le 15 Avril 1992, M. Quam-Dessou Coffi Ahlin profession de médecin en retraite demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 03 ca 42 situé à Aného-vodougbe, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Aziangbakondji et borné au nord par la route internationale Togo-Benin, au sud par le lot N°612, à l'est par le lot N°604 et à l'ouest par le lot N°602.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15841 déposée le 15 Avril 1992 M. Messanvi-Egah Djossou, profession de déclarant en Douanes demeurant et domicilié à Lomé-Apédokoè, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 59 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè (Digbé) et borné au nord par la propriété Dute Kossi, au sud par la propriété Séwovon, à l'est par la route Lomé-Kpalimé et à l'ouest par la propriété Ribi Koami et la collectivité Agbamasso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15842 déposée le 15 Avril 1992 M. Limdo Yaya, profession de Comptable au Ministère du Commerce, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot N°1346 bis, au sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'est par les lots N°1347 et 1346 bis et à l'ouest par le lot N°1345.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15843 déposée le 15 Avril 1992 M. Agbabou Kodzo Amenyona, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 83 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots N°1937 et 1938, au sud par une rue en projet de 28 mètres, à l'est par le lot N°1932 et à l'ouest par une rue en projet de 21 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15844 déposée le 16 Avril 1992 Mme Attiogbé Adakou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé rue Notre Dame des Apôtres, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 31 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Akodesséwa et borné au nord par la zone lagunaire de Bè, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot N°4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15845 déposée le 16 Avril 1992 M. Boccovi Fêfê Ayayi Aurelien Félix, profession de Professeur de français, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mr Boccovi Ayité N'dolé Raymond, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé (Rives du Zio) et borné au nord par le lot N°179, au sud par un passage de 6 m, à l'est par le passage des Bœufs et à l'ouest par le lot N°177.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Boccovi Ayité

N. Raymond et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15846 déposée le 17 Avril 1992 M. Lawson Fossou Biova, profession de Fonctionnaire en retraite demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 98 ca situé à Lomé Agoenyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de zone d'extension N°3 et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la collectivité Wéta, et à l'est par un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15847 déposée le 21 Avril 1992 Mme Ketoh Mikessome, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 32 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par la propriété de la collectivité SIAFEN, au Sud par une rue non dénommée de 28 m à l'est par la propriété Clarence Olympio, et à l'ouest par les propriétés de la collectivité Siafen et Edoh SOKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15848 déposée le 22 Avril 1992 M. Gassihoun Yawovi, profession d'Avocat à la cour demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 55 ca situé à Tsévie, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Davié-modzi et borné au nord par le lot N°21, au sud par le Boulevard Circulaire de 20 m, à l'est par le lot N°27 et à l'ouest par le lot N°18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15849 déposée le 22 Avril 1992 M. Kpowbié Ayénam, profession d'Ingénieur Agro-Economiste demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 17 ca situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d' Agbalépédogan et borné au nord par le lot N°238, au sud par le lot N°236 bis, à l'est par la collectivité Awounou et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15850 déposée le 22 Avril 1992 M. Baba Bawah A., profession de commerçant demeurant et domicilié à Dapaong, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 69 ca situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Nalogue et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kombaté Yétépoa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15851 déposée le 22 Avril 1992 M. Ayayi Félix Boccovi, profession de Professeur des lettres en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 31 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot N°10, au sud est par une ruelle de 6 m, et au Sud-Ouest par la Rue Mission Baptiste.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15852 déposée le 22 Avril 1992 M. Prince Agbodjan Edoh Mignanou, profession de Brasseur à la Brasserie du Bénin demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots N°210, 212 et 208.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15853 déposée le 22 Avril 1992 M. Prince Agbodjan Edoh Mignanou, profession Brasseur à la Brasserie du Bénin demeurant et domicilié à Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par le lot N°59, au sud par le lot N°62, à l'est par les lots N°69 et 70 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15854 déposée le 22 Avril 1992 Mme Agounke A. Adjoa épouse Adomayakpor, profession d'Attachée d'Administration demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Atakpamé, Préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou Kpotamé et borné au nord et au sud par les lots N°126 et 128, à l'est par la route nationale N°1 Lomé-Atakpamé et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15855 déposée le 22 Avril 1992 M. Dosseh-Anyron Etsri Mekaëli et Mme Dosseh-Anyron Kokoè, née Koudoyor, profession d'Inspecteur des douanes et Greffier demeurant et domiciliés à Lomé, Majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 04 ca situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé Assikpime et borné au nord par les lots N°75 et 78, au sud par une rue non dénommée de 30 mètres, à l'est par les lots N°80 et 81 et à l'ouest par le lot N°73.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15856 déposée le 28 Avril 1992 M. Adjesor Komlan, profession de Mécanicien-auto demeurant et domicilié à Tokoin-Hédzranawoè-Lomé, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 32

ca situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot N°2314, à l'est par le lot N°2323 et à l'ouest par une rue non dénommée de 34 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15857 déposée le 28 Avril 1992 Mme Yovo Akouavi, profession de Commerçante demeurant et domiciliée au 26, Av. de la Libération Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 41 ca situé à Lomé-Bè, Commune de Lomé, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par la propriété DJAHLIN, au sud et à l'est par la propriété DJAHLIN, à l'ouest par la rue Mobutu.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15858 déposée le 29 Avril 1992 Mme Franklin Adévi, profession de Commerçante demeurant et domiciliée à 23, Rue Pasteur Baéta Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 38 ca situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé Totsivi et borné au nord par le lot N°565, à l'ouest par le lot N°562, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15859 déposée le 29 Avril 1992 M. Franklin Amassan, profession de Médecin demeurant et domicilié en France (Bourges), Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 18 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé "Totsivi" et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot N°603, à l'est par les lots N°606, 608 et 610 à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15860 déposée le 29 Avril 1992 Mme Agbobli Atsupy Akuvi, profession d'Hôtesse de l'air, demeurant et domiciliée à Abidjan (Côte d'Ivoire), Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par le lot N°413, au sud par une rue en projet de 16 mètres, à l'est par le lot N°414 et à l'ouest par le lot N°410.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15861 déposée le 29 Avril 1992 Mme Agbobli Abla Atsupy, profession de Puéricultrice demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 57 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot N°1707, au sud par le lot N°1705, à l'est par le lot N°1696 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N°15862 déposée le 30 Avril 1992 M. Keoula Koboè, profession d'Assistant Médical demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Totsi, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 37 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi Batomé et borné au nord par le lot 1252, au sud par une rue de 36 m en projet, à l'est par le lot N°1250 et à l'ouest par le lot N°1249 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

AVIS DE BORNAGE

Le 20 Juillet 1992, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 01 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par le lot N°173, au Sud par le lot N°175, à l'Est par la route de Héranawoè et à l'Ouest par le

T. F. N°5826 R. T. dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hoffer B. Kowouvi Directeur de Sagefi, demeurant à Lomé S/c de M. Amony Anani, topographe dessinateur à Lomé suivant réquisition du 16 Décembre 1986, N°12854.

Le Mercredi 22 juillet 1992, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 61 ca, connu sous le nom de Doulassamé et borné au Nord par un Lot non numéroté, au Sud par la propriété Attiglah Eko, à l'Est par la propriété Messan k. Komlan et à l'Ouest par un Lot non numéroté et la rue Kélizah (ex Rue de Paris) dont l'immatriculation a été demandée par la dame Folly Akouavi, née Gomado, Employée de Bureau à la CNSS, demeurant à Lomé suivant réquisition du 15 Juin 1989, N°14271.

Le Jeudi 23 juillet 1992, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9a 94 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par le Lot N°317, au Sud et à l'Est par des rues en projet et à l'Ouest par le Lot N°316 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kpankou Yao Messan, Fonctionnaire en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin Gbonvié-S/C Adjudant Kpankou Messan Tél : 21-20-15 ou 21-20-18 suivant réquisition du 06 Octobre 1989, N°14491.

Le Lundi 13 juillet 1992, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 06 ca, connu sous le nom de et borné au Nord par le lot N°1, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot N°5 et à l'ouest par un passage de 6 mètres dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Homawoo Anani Kokougan, Enseignant, demeurant à Lomé, quartier OCAM, Rue Dogbé Tél : 21-19-38 mandataire de Mr Amados Komigan suivant réquisition du 8 janvier 1990, N°14610.

Le Mardi 07 juillet 1992, à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Bè, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d' Adakpamé et borné au Nord par le Lot N°722, au Sud par le lot N°719, à l'Est par le lot N°721 et à l'Ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Batassi Mawéwé, Gendarme en retraite, demeurant à Lomé S/C de M. Chango Assam, service des Domaines Tél : 21-56-86 Lomé suivant réquisition du 14 mars 1990 N°14709.

Le Mardi 14 juillet 1992, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 74 ca, connu sous le nom de Amoutivé et borné au Nord par la route Lagunaire, au Sud par un passage de 6 m 40, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par la propriété Sodokpon Agegee dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kouton T. Nounagnon, Commerçant demeurant à Lomé suivant réquisition du 9 Août 1990, N°14956.

Le Jeudi 16 juillet 1992, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 53 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot N°27, au sud par une ruelle de 6 m, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par les lots N°23 et 24 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sandani Bandissouti Matéyendou, Mécanicien Auto, Chef des ateliers à la Direction du Garage Central administratif à Lomé Tél : 21-21-12 suivant réquisition du 17 octobre 1990 N°15048.

Le Mardi 07 juillet 1992, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 25 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par le lot N°133, au sud par une rue non dénommée à l'Est par le lot N°165 et à l'Ouest par le lot N°163 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Viglo Kodjo, Comptable, demeurant à Lomé Tél : 21-70-84 ; 21-76-43 suivant réquisition du 26 Novembre 1990 N°15108.

Le Vendredi 10 juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoutivé ; Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 a 08 ca connu sous le nom de Doulassamé et borné au Nord par un terrain non identifié, au sud et à l'Ouest par un passage et à l'est par l'imprimerie "La Semeuse" dont l'immatriculation a été demandée par Alhaji tijani fehnitola, Commerçant, demeurant à Lomé Tél : 21-12-90 suivant réquisition du 14 Décembre 1990, N°15139.

Le Jeudi 09 Juillet 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoutivé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 00 ca connu sous le nom de Doulassamé et borné au Nord par la collectivité gavi konou au sud et à l'ouest par la propriété soga et à l'est par la rue Akrowa (ex rue de la France) dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayivi Folly Demanya, Directeur de

L'Imprimerie "La Semeuse", demeurant à Lomé ; Tél : 21-24-77 suivant réquisition du 14 Décembre 1990, N°15140

Le Mercredi 08 Juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoutivé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 10 a 35 ca, connu sous le nom de Doulasasamé et borné au Nord par la rue Prince Agbodjan, au sud par la collectivité Gavi konou et la Famille Ayigah N'Danu, à l'Est par la collectivité Gavi konou et la propriété Soga et à l'ouest par un passage et la famille Ayigah N'Danu dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayivi Folly Démanya, Directeur de l'Imprimerie "La Semeuse" demeurant à Lomé ; Tél 21-24-77 suivant réquisition du 14 Décembre 1990, N°15141.

Le Lundi 06 juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, Préfecture des Laes consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 16 a 86 ca, connu sous le nom de Adjidogan et borné au Nord par la route Nationale N°2 Lomé - Aného, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Amouzougan dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ajavon H. Amavi, Fonctionnaire en retraite, demeurant à Lomé Nyékonakpoè, 108 Bd du 13 janvier suivant réquisition du 16 Avril 1991, N°15330.

Le Mercredi 01 juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 41 ca connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot N°321, au Sud par la rue des Evala, à l'Est par le lot N°315 et à l'Ouest par le lot N°313 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kangourine Yendouyome, Commerçant, demeurant à Lomé S/c de Me Séwoavi T. Adjetey, Notaire à Lomé suivant réquisition du 16 Avril 1991, N°15334.

Le Mercredi 15 juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 52 ca connu sous le nom de Abovey et borné au Nord par le lot N°223 bis, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées, à l'Est par le lot N°222 dont l'immatriculation a été demandée par Me Amegadjie G. Komlavi, Avocat à la cour à Lomé, 18 Avenue Nicolas Grunitzky, Conseil de M. Kouassi P. Akakpovi, propriétaire, demeurant à Lomé suivant réquisition du 8 Mai 1991, N°15364.

Le Mercredi 08 juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aképé-Attidjen sous-Préfecture de l'Avé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 ha 00 a 26 ca, connu sous le nom de Tanvéme et borné au Nord par la collectivité Ahoudé, les propriétés Bossa Mawunyo et Sodjedo Dodo, au Sud par la route Lomé kpalimé, à l'Est par les propriétés Tisse Djato et Agbassa Agnigban et à l'Ouest la propriété Akpabla Aziadéke dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Boe-Allah Latévi Yévo, stagiaire en Informatique, demeurant à Lomé Aflao Avénou, 2 Avenue de la Chapelle Tél. Dom : 21-18-49 ; Bur. 21-44-39 suivant réquisition du 21 Mai 1991, N°15377.

Le Mercredi 08 juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aképé-Attidjen sous-Préfecture de l'Avé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 ha 28 a 88 ca, connu sous le nom de Tanvéme et borné au Nord par la collectivité Ahoudé, au Sud par la Route Nationale N°5 Lomé-Kpalimé ; à l'Est par la propriété Lawson Boè-Allah Latévi Yevo et à l'Ouest par la collectivité Aziadéke et la propriété Djisse Adjato dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Lawson Boè-Allah Adakou, Commerçante, demeurant à Lomé Aflao Avenou, 2 Avenue de la Chapelle Tél. Dom : 21-18-49 ; Bur. 21-44-39 suivant réquisition du 21 Mai 1991, N°15378.

Le Mercredi 01 Juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoenyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot N°91 au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°94 et à l'Ouest par les lots N°89 et 90 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sambo Mahaman, Agent Commercial, demeurant à Lomé S/C de M. Djidonu Agbétrobu Service des Domaines-Lomé suivant réquisition du 26 Juin 1991, N°15434.

Le Mardi 21 Juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot N°89, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°76 et à l'Ouest par le lot N°90 et le titre foncier N°17131 RT dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Touvi Yawovi, Prêtre demeurant à Lomé - Ecole Professionnelle de la Mission Catholique suivant réquisition du 5 Août 1991, N°15486.

Le Mercredi 22 Juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance de 3 a 00 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord et à l'Est par le lot N°1517, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Abdoulaye Mashoudou, Informaticien, demeurant à Lomé - Tél : Dom. 21-38-15 ; Bur. 21-12-97/21-56-30 suivant réquisition du 13 Août 1991, N° 15501.

Le Lundi 20 Juillet 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 59 ca, connu sous le nom de Zone de Réinstallation des Exp. du FIR et borné au Nord par le lot N°68, au Sud par la Route Mission-Tové-Agoè-Nyivé, à l'Est par le lot N°71 et à l'Ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sodokpo Afan Emongou, Assistant Médical, demeurant à Lomé Tél. 21-25-01/21-28-90 S/C de M. Daïde Ametowoyona Sec des Domaines suivant réquisition du 26 Août 1991, N°15512.

Le Lundi 06 avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié-Tsikplonukondji, Préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 ha 85 a 20 ca, connu sous le nom de Davié-Tsikplonukondji et borné au nord par la collectivité Kadé Ketsri, au sud par la collectivité Sirranyo, à l'est par la collectivité Eto Danyo et à l'ouest par des marécages dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adjrah koffi Mensah Senam, Employé de Commerce à la SGGG demeurant à Lomé suivant réquisition du 17 juillet 1987, N°13146

Le mardi 14 avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, Préfecture du Gofle consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 92 a 09 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au Nord par la propriété Gavi Sodji, au Sud par la propriété Gavon Kodjo, à l'Est par les collectivités Ata-Kowugahi et Soadan Segbanto et à l'Ouest par la propriété Mimondono Kossi dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dakitsé-Benissan Classi Teté, Agent de Banque à la BCEAO, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 Juillet 1989, N°14332.

Le mardi 07 avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agbodrafo, Préfecture des Lacs consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 36 a 99 ca, connu sous le nom de Nimagna et borné au Nord et à l'Est par la propriété Agbodjan Sewavi Kotoé, au sud par la propriété Djogbo Agbidji Abbakon et à l'Ouest par la propriété Godohoun Messan dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hoffer Kowouvi, Directeur de Société (SAGEFI), demeurant à Lomé-

Ablogamé - Tél. 21-55-43, suivant réquisition du 26 Janvier 1990 ; N°14640.

Le Vendredi 10 avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Klikamé Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 89 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot N°42 et à l'est par les lots N°32 et 39 dont l'immatriculation a été demandée par Me Kodjo John-Kokou, Avocat à la Cour, Conseil de Mme Hlontor Hanou, E. épouse Dogbé suivant réquisition du 26 février 1990, N°14683.

Le Mercredi 08 Avril 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un Immeuble situé à Tokoin Hedzranawoé Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 60 ca, connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot N°272 et à l'est par le lot N° 270 dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Edorh Amewoanou, Contrôleur délégué du Budget Général demeurant à Lomé S/C de M. Gninahi harouna, Voirie Lomé suivant réquisition du 17 avril 1990, N°14761.

Le Mercredi 22 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 ha 24 a 99 ca, connu sous le nom de Sogbossito (Darakopé) et borné au Nord par les propriétés Apédoh K. Edem Agegee et Koudakpo Apéléte, au Sud par les propriétés Améta Agbo, Zonou Agbévé, Tenoughlin et Dosseh Azonwoubo, à l'Est par la Route Agoè-Nyivé Mission-Tové et à l'Ouest par les propriétés Dosseh Azonwoubo et Koudakpo Apéléte dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assih Agossoyé, Officier de Gendarmerie en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 7 Mai 1990 N°14788.

Le Mercredi 15 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un Immeuble situé à Aflao-Préfecture du Gofle, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 52 a 29 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Avougnito Kokou, au Sud par la collectivité Agbevon et à l'Est par la collectivité Edah dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Laye Kouassi Ayayi, Menuisier, demeurant à Lomé, Boulevard du 30 Août face au Camp S/C de M. de Souza Abah Kokou - Domaines - Lomé suivant réquisition du 27 Juin 1990, N°14870.

Le Mercredi 22 Avril 1992 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un Immeuble situé à Assahun Fiagbé, Sous-préfecture d'Agou consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier divisé en deux parcelles (A) et (B) par la route Assahun Fiagbé-Nyidové large de 20 mètres d'une contenance de 248 ha 95 a 03 ca, connu sous le nom de Apédo et borné au nord par la Collectivité d'Assahun, Fiagbé, au sud par le village Nyidové et Afangbedi Mathias, à l'est par la collectivité d'Assahun Fiagbé et Afangbedi Agbebada et à l'ouest par la piste rurale Assahun Fiagbé - Nyamessi dont l'Immatriculation a été demandée par Mme Ayélégan Kheir, née Attiogbé, Commerçante demeurant à Lomé S/C Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé suivant réquisition du 22 Octobre 1990, N°15054.

Le Vendredi 10 Avril 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un Immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au Nord par le lot n° 103, au Sud par le lot N°107, à l'est par le lot N° 104 et à l'Ouest par une rue en projet dont l'Immatriculation a été demandée par le sieur Bedjra A. Akakpo, Propriétaire, demeurant à Libreville (Gabon) S/C de M. Badjéné Yao Tél. 21-43-81 — Lomé, suivant réquisition du 31 Octobre 1990, N° 15076.

Le Mercredi 01 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 91 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par un passage de 3 m, au Sud par le lot N°114, à l'est par la Route de Djagblé et à l'Ouest par le lot N°113 bis dont l'Immatriculation a été demandée par la dame Hawa Titikpina, Commerçante, demeurant à Lomé S/C de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 5 Novembre 1990, N°15082.

Le Jeudi 09 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 17 ca, connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au nord au sud et à l'est par les lots N°1995, 1993 & 2004, à l'ouest par la Rue de la Mission Baptiste dont l'immatriculation a été demandée par M. LOGOSSOU Kodjo Viko, Cordonnier demeurant à Lomé-Tokoin Hedzranawoé S/C DAVON K. Fiavi, Service des Domaines Tél. 21-56-86 suivant réquisition du 11 décembre 1990, N° 15131.

Le Mardi 07 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 11 ca, connu sous le nom de Attiéguou et borné au Nord par un grand carrefour, au Sud par le lot N°241, à l'est par les lots N°239 et 234 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'Immatriculation a été demandée par M. AYIKPE Kouami, Employé au Port Autonome de Lomé S/C Koumedi Kossi, 54 Avenue du 24 Janvier suivant réquisition du 03 Janvier 1991, N°15178.

Le Mardi 07 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 29 ca, connu sous le nom de Attiéguou et borné au Nord par une rue non dénommée, au sud par le lot N°236, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot N°238 dont l'Immatriculation a été demandée par M. AYIKPE Kouami, Employé au Port Autonome de Lomé S/C Koumedi Kossi, 54 Avenue du 24 Janvier-Lomé, suivant réquisition du 03 Janvier 1991, N°15179.

Le Lundi 13 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Massouhoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 35 a 50 ca, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord, au sud et à l'Ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots N°203 & 205 dont l'Immatriculation a été demandée par le sieur Mensah Labité Ganyo Néglokpé, Commerçant demeurant à Lomé-Bè, Château d'Eau 1 Rue des Tulipes - Tél. 21-23-47, suivant réquisition du 18 Janvier 1991, N°15200.

Le Vendredi 17 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 23 ca, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par les lots N°1092 et 1093, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées, à l'Ouest par le lot N°1098 dont l'Immatriculation a été demandée par la dame Tété Akouélé Dagan, Comptable Mécanographe au CASEF demeurant à Lomé - Tél. 21-50-10 Poste 570, suivant réquisition du 21 Janvier 1991, N°15204.

Le Mardi 21 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 74 ca, connu sous le nom de Adoboukomé (quartier N°7) et borné au Nord par l'Avenue du 24 Janvier, au Sud par une rue de 6 m, à l'Est par les titres fonciers N°294 de Lomé et 1182 T. T. et à l'Ouest par un terrain non immatriculé dont l'Immatriculation a été demandée par Mme Labouh Essi, née Anthony, Fonctionnaire de l'OPTT en retraite demeurant à Lomé, Adoboukomé (quartier N°7) Tél. 21-13-30, suivant réquisition du 14 février 1991, N°15250.

Le Jeudi 02 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 38 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au Nord par une rue en projet, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité Boko-Soga dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Eklou kouassi, Contrôleur des P.T.T., demeurant à Anfoin S/C de Me Sewoavi T. Adjetej, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 19 Février 1991, N°15256.

Le Vendredi 24 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, Consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 03 ca, connu sous le nom de Fiové, et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°1034, à l'Est par le lot N°1036 et à l'Ouest par le lot N°1032, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bali Kossi Bassimsoué, Géographe Urbaniste à la DGUH, demeurant à Lomé - Tél. 21-02-20, suivant réquisition du 20 Février 1991, N°15258.

Le Jeudi 09 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 41 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par le lot N° 2498, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées et à l'Est par le lot N°2500 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Abalo Abotchi Essolakina, Inspecteur Principal des Douanes, demeurant à Lomé-Tokoin Hédzranawoé suivant réquisition du 11 Mars 1991, N°15290.

Le Mercredi 8 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 38 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par les lots N°950 & 951, au Sud par les lots N°954 et 956 bis, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ahligo Midodji, Maître Tailleur, demeurant à Lomé-Bè apéyémé S/C de M. Badjéné Yao Tél. 21-43-81 suivant réquisition du 12 Mars 1991 N°15295.

Le Vendredi 24 Avril 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 20 ca, connu sous le nom de Démakpoé et borné au Nord par le lot N° 932, au Sud par le lot N° 934, à l'Est par le lot N° 936 et une rue en projet et à l'Ouest par une Voie Rapide de 50 m dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kili Koffi Ani, Professeur à

l'Université du Bénin, demeurant à Lomé suivant réquisition du 14 Mars 1991, N°15299.

Le Jeudi 23 Avril 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 51 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au Nord par le lot N°1, au Sud par lot N°9, à l'Est par les lots N°3 et 10 et à l'Ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur d'Almeida Ayité Manko, Cadre de Banque, demeurant à Lomé S/C de Me Séwoavi T. Adjetej, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 14 Mars 1991, N°15301.

Le Mercredi 20 Mai 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 38 a 21 ca, connu sous le nom de Amedenta et borné au Nord par la Collectivité Kpogo Krigné, au Sud et à l'Est par la Collectivité Kowou Alla et à l'Ouest par la Collectivité Aménouvekou Akoé dont l'immatriculation a été demandée par M. Mémène Seyi Kériké, Militaire demeurant à Lomé (Direction de la Sûreté nationale), suivant réquisition du 10 Novembre 1988, N°13921.

Le Lundi 18 Mai 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé Démakpoé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 21 a 00 ca, connu sous le nom de Démakpoé et borné au Nord par les lots N°974, 977, 979, 980, au Sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'Est par le lot N°982 et à l'Ouest par le lot N°972 dont l'immatriculation a été demandée par M. Mémène Seyi Kériké, Militaire demeurant à Lomé (Direction de la Sûreté nationale), suivant réquisition du 3 Janvier 1989, N°14018.

Le Lundi 18 Mai 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 81 ca, connu sous le nom de Démakpoé et borné au Nord par les lots N°965 & 967, au Sud par une rue non dénommée de 14 mètres, à l'Est par le lot N°968 bis et à l'Ouest par le lot N°964 dont l'immatriculation a été demandée par M. Mémène Seyi Kériké, Militaire demeurant à Lomé Camp RIT, suivant réquisition du 3 Janvier 1989, N°14019.

Le Mardi 19 Mai 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

d'une contenance de 11 a 96 ca, connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au Nord par les lots N°1145 et 1146, au Sud par les lots N°1149 et 1150, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé dont l'Immatriculation a été demandée par M. Mémène Seyi Kériké, Militaire demeurant à Lomé (Direction de la Sécurité nationale), suivant réquisition du 22 Mars 1989, N°14148.

Le Vendredi 29 Mai 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 19 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par le lot N°622, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées et à l'Est par le lot N°621 dont l'Immatriculation a été demandée par la dame Lawson V. Nadou, Institutrice de l'EPE Centrale, demeurant à Lomé, 33 Rue Aniko Tél. B : 21-69-88 Dom : 21-53-19 suivant réquisition du 27 Février 1991, N°15272.

Le Vendredi 22 Mai 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 01 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot N°657, au Sud par le lot N°655, à l'Est par une Voie Express de 80 m et à l'Ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Baki Arzouma Baban'po, Contrôleur des Douanes, demeurant à Lomé Tél. 21-26-60 : 21-45-18, suivant réquisition du 12 Mars 1991 N°15291.

Le vendredi 22 Mai 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par le lot N°778, au Sud par le lot N°774, à l'Est par le lot N°776 et à l'Ouest par une rue non dénommée dont l'Immatriculation a été demandée par le sieur Baki Arzouma Baban'po, Contrôleur des Douanes, demeurant à Lomé - Tél : 21-26-60 : 21-45-18 suivant réquisition du 12 Mars 1991, N° 15292.

Le Jeudi 21 Mai 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°1071, à l'Est par le lot N°1073 et à l'Ouest par le lot N°1069 dont l'Immatriculation a été demandée par le sieur Chaold Mawussi, Elève demeurant à Lomé, Tokoin-Wuiti S/C de M. Gninahi Harouna Voirie-Lomé, suivant réquisition du 7 Mai 1991 N°15358.

Le Jeudi 21 Mai 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par le lot N°1072, au Sud par la Route Mission-Tové - Agoè-Nyivé, à l'Est par le lot N°1074 et à l'Ouest par le lot N°1070 dont l'Immatriculation a été demandée par Melle Chaold Afi, Elève, demeurant à Lomé - Tokoin Wuiti S/C de M. Gninahi Harouna, Voirie-Lomé, suivant réquisition du 7 Mai 1991, N°15359.

Le Mardi 26 Mai 1992 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tonoukouti, Préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 ha 73 a 13 ca, connu sous le nom de Tsagbanya et borné au Nord par l'emprise de la Voie Ferrée - Lomé Tabligbo, au Sud par les collectivités Finou et Ayi, à l'Est par la collectivité Finou et à l'Ouest par la propriété Kossi Elo dont l'Immatriculation a été demandée par le sieur Afatsawo S. Apétogbo Géomètre-Dessinateur, demeurant à Lomé, 11 Rue Attignon mandataire de Mme Hovor Massan, née Apéléte, Commerçante à Lomé, suivant réquisition du 31 Mai 1991, N°15407.

Le Vendredi 29 Mai 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 17 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par le lot N°683, au Sud par le lot N°681, à l'Est par le lot N°688 et à l'Ouest par une rue en projet dont l'Immatriculation a été demandée par la dame Gbedema-Kogbé, Akuwa Félicia, Commerçante, demeurant à Lomé Hanoukopé 25, Rue Tamakloe Tél ; 21-04-15, suivant réquisition du 26 Août 1991, N°15515.

Le Lundi 10 Août 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoévé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 17 a 17 ca, connu sous le nom de Totsi-Cacaveli et borné au Nord par Adé Saka, au Sud par l'Huilerie du Bénin, à l'Est et à l'Ouest par Vossah dont l'Immatriculation a été demandée par le sieur Vignon Adjété (Antoine Paulin), Directeur de Société demeurant à Lomé, 203 Bd du 13 Janvier Tél. 21-81-64, suivant réquisition du 26 Avril 1988; N°13600.

Le Lundi 10 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 30 ca, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots N°49, 47 et 53, à l'Ouest par une rue non dénommée dont l'Immatriculation a été demandée par le

sieur Vignon Adjété (Antoine Paulin), Directeur de Société, demeurant à Lomé 203 Bd du 13 Janvier Tél 21-81-64, suivant réquisition du 26 Avril 1988 N°13601.

Le Vendredi 07 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 56 ca, connu sous le nom de Avédji Soviéépé et borné au Nord par une rue en projet, au sud par les lots N°173 et 175 bis, à l'est par le lot N°175 bis et à l'ouest par le lot N°172 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sangronio Komivi Dzidula, entrepreneur de bâtiments demeurant à Lomé Kodjoviakopé 17, Rue Dos Reis suivant réquisition du 31 Janvier 1989, 14051.

Le Lundi 03 Août 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 94 ca, et borné au nord par le lot N°19, au sud par le lot N°21, à l'est par le lot N°25 et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agboyibor A. Azanpokpé, Avocat Défenseur demeurant à Lomé 64 Avenue du 24 Janvier Tél: 21-27-64 Suivant réquisition du 21 Mars 1990, N°14718

Le Vendredi 07 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 20 a 92 ca, connu sous le nom de Atiégo et borné au Nord par M. Essé Ayi, au sud par la Foire Internationale Togo 2000, à l'Est par la propriété Edé Mamavi et à l'Ouest par la propriété Akamegni Adzomanyi dont l'immatriculation a été demandée par la dame veuve Akue Adjoa née Akoto, revendeuse, demeurant à Lomé-Bè rue St Michel Tél : 21-13-94 suivant réquisition du 13 Avril 1990, N°14755.

Le Mercredi 05 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 16 a 27 ca, connu sous le nom de Bénowomé et borné au Nord par la propriété Sodofiò koffi, au sud par la propriété Ayedji Sotowoke, à l'est par la route Baguida dévégo et à l'ouest par la propriété Adzaka sodoga dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Adodo yaovi, Administrateur civil, Demeurant à Lomé, Cité du Bénin S/C de M. Djibom Ezi Sémého De NC - Lomé suivant réquisition du 8 Mai 1990, N°14793.

Le lundi 03 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage

contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 11 ca, connu sous le nom de Hézranawoé et borné au nord par le lot N°182 A, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot N°181 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Vossah Djatougbe, Infirmière, demeurant à Lomé suivant réquisition du 29 juin 1990, N°14878.

Le Vendredi 07 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agbodrafo Préfecture des Lacs consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 55 a 93 ca, connu sous le nom de Kpéssi et borné au Nord et à l'ouest par la collectivité Amindji, au sud par Amindji Kossi senou et la Mission catholique de Kpessi et à l'est par le Lac Togo dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amindji Kossi Senou, Maître Bijoutier, demeurant à Lomé-Bè Gbényédzi S/C de Me Afékémé A. Johnson, Notaire à Lomé suivant réquisition du 13 Septembre 1990, N°14999.

Le Mercredi 05 Août 1992 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 13 a 65 ca, et borné au nord par les lots N°42 et 43, Au sud par une rue en projet, à l'est par le lot N°52 et à l'ouest par le lot N°49 dont l'immatriculation a été demandée par Me T. W. Lawson, Avocat à la cour, demeurant à Lomé 34 rue Kamina conseil de M. Santos Adjai propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 20 septembre 1990, N°15009.

Le Lundi 03 Août 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 73 ca, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot N°93 - A, au sud par le lot N°94, à l'est par le lot N°84 - B et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sitti A. Mawussey, commerçant, demeurant à Lomé, rue de litimé prologée, (ancienne rue de la paix) Tél : 21-18-15 suivant réquisition du 23 Octobre 1990, N°15055.

Le Vendredi 14 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 91 ca, connu sous le nom de Avenou Batomé et borné au nord par le lot N°52, au sud par une rue non dénommée à l'est par le lot N°47 et à l'ouest par le lot N°45 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Sodji P. Akossiwa, Revendeuse, demeurant à Lomé, 11, Avenue Maman N'Danida S/c Mme Gokan A.

Mawuénam, Sec des Domaines Lomé suivant réquisition du 12 Décembre 1990, N°15133.

Le Mardi 04 Août 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoenyivé préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 09 ca, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par une rue non dénommée de 30 m à l'est par une rue non dénommée de 14m et à l'ouest par le lot N°107 bis dont l'immatriculation a été demandée par M. ADAM Djémi, secrétaire d'Administration S/C Me Adjoa AQUEREBURU à Lomé, 43 Avenue de Calais suivant réquisition du 08 février 1991, N°15238.

Le Jeudi 13 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission-Tové, Préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Diose et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Ahiadé dont l'immatriculation a été demandée par M. YIGAN-KOHOE J. Koffi, Inspecteur des Douanes en retraite demeurant à Lomé Nyékonakpoè 58 rue de l'Ogou suivant réquisition du 11 février 1991, N°15240.

Le Jeudi 06 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 21 ca, connu sous le nom de Zone centrale Nord et borné au Nord par une rue non dénommée, au sud par le lot N°102, à l'est par le lot N°103 et à l'ouest par le lot N°99 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Badjonlaou, épouse Molga Bakaima, Ménagère, demeurant à Lomé Hédzranawoé- Tél : 21-76-61 suivant réquisition du 27 février 1991, N°15269.

Le Mardi 04 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 24 Ca, connu sous le nom de Klévé (Anonmié) et borné au nord par le lot N°525 au sud par le lot N°529 à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot N°528 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchani Egbelew Employé à CEFOPAD-Air Afrique demeurant à Dakar (Sénégal) S/c de M. Kouassi Ahlonko, préfecture du Golfe Lomé suivant réquisition du 04 Mars 1991, N°15281.

Le Jeudi 06 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kélégougan Préfecture du

Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 55 ca, connu sous le nom de Ali - Kopé et borné au Nord par le lot N°1008 au sud par le lot N°1012 B, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots N°1010 et 1013 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edoh-Alové kuassi, Ingénieur G.C. et Mme, née Lawson-Olou Kounle Nadou, Employée de Bureau, demeurant à Lomé Tél ; Dom : 21-77-38 Bureau : 21-50-10 (CASEF) suivant réquisition du 10 juillet 1991, N°15470.

Le Vendredi 07 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 a 57 ca, connu sous le nom de Nyékonakpoè et borné au nord par l'Avenue Franz Josef Strauss, au sud par le lot N°129, à l'est par la rue Nana Rhodes et à l'ouest par la collectivité Dadzie dont l'immatriculation a été demandée par la dame Nutassen Assoupi christine épouse Dadzie; Propriétaire, demeurant à Lomé S/c de Mr Houenyedji K. G. Dadzie, chef canton d'Amoutivé suivant réquisition du 18 juillet 1991, N°15476.

Le Lundi 03 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 39 ca, connu sous le nom de Houvéme et borné au Nord par le lot N°1, au Sud par une rue en projet, à l'Est par le lot N°4 et à l'Ouest par le lot N°3 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akueson Adoté Quaille-Von, Compatible, demeurant à Lomé Tél : 21-88-83 suivant réquisition du 02 Août 1991, N°15485.

Le Jeudi 06 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Zégblé-Abobo, Préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 ha 95 a 94 cas, connu sous le nom de Dokpo et borné au Nord par la Collectivité Logossou Améado, au Sud par la route Lomé-Djagblé, à l'Est par la Collectivité Logossou Améado et à l'Ouest par la Collectivité Logossou Améado dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sewodji Kokou, Employé au Port Autonome de Lomé Tél : 21-47-42 S/C Ocloo K. Dela, Service des Domaines suivant réquisition du 16 Septembre 1991, N°15557

Le Mardi 11 Août 1992 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, Commune d'Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 69 ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°2, à l'Est par le lot N°3 et à l'Ouest par la propriété Sossah Dégbéhon dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Comlavi Tréno, Médecin Privé de

meurant à Lomé, 31 rue des cocotiers Tél : 21-08-74 ; 21-66-61 S/C de M.Sewa Dovi - DCNC - Lomé suivant réquisition du 17 Octobre 1991, N°15595.

Le Mercredi 12 Août 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 90 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au Nord par la Route Mission-Tové - Agoè-Nyivé, au Sud par la Route Sanguéra - Agoè-Nyivé, à l'Est par le lot N°82 et à l'Ouest par le lot N°80 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amadou Ouattara Abdoul-Karim, commerçant, demeurant à Lomé Tél. : 21-18-34, Mandataire de Mlle Amadou Ouattara Samanta, mineure demeurant à Lomé suivant réquisition du 31 Octobre 1991, N°15620.

Le Mardi 22 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 95 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au Nord et à l'Ouest par des terrains non immatriculés au sud par un passage et à l'est par la route de Totsigan dont l'immatriculation a été demandée par Mr Gahodey Koudadjé (Jules), Ingénieur Civil des Mines à la SNI - FA demeurant à Lomé-Aflao Gakli, suivant réquisition du 21 juillet 1986, N°12618.

Le Vendredi 25 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 56 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot N°36 bis, au Sud par un passage, à l'Est par la propriété Torko et à l'Ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par M. Moktre Koutour, Agent de la Paix en retraite demeurant à Lomé ; suivant réquisition du 26 Octobre 1987, N°13284.

Le Mercredi 30 Septembre 1992 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aklakou, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 70 a 86 ca, connu sous le nom de Hétsavi-Sakluimè et borné au Nord par les propriétés Agbemahin Anidjeh et Kodja Kougbovi, au Sud par Agbemahin Anidjeh, à l'est par la propriété Folly Afanyibo et à l'ouest par Adadé Kouévi dont l'immatriculation a été demandée par Mr Attignon Koffi ex Hermann, professeur, demeurant à Lomé-Tokoin, Collège St Joseph, suivant réquisition du 29 Mars 1988, N°13547.

Le Mercredi 30 Septembre 1992 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aklakou, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 03 a 37 ca, connu sous le nom de Hétsavi Sakluimè et borné au nord par Akue Amavidjin, à l'est par Ayikoè Lossou Koghla et Kodjovi Sena, au Sud par Akakpo Messan Adoyon et à l'ouest par Assagba Agbon dont l'immatriculation a été demandée par Mr Attignon Koffi ex Hermann, Professeur demeurant à Lomé-Tokoin Collège St Joseph, suivant réquisition du 29 Mars 1988, N°13548.

Le Mercredi 30 Septembre 1992 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aklakou, Préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 24 a 17 ca, connu sous le nom de Hétsavi-Sakluimè et borné au nord par Anani Djimedo, au Sud par Lossou Afanouvi et Sossou Amoussou Senyo, à l'est par Kuévi Djimedo et à l'ouest par Mensah Attidokpo dont l'immatriculation a été demandée par Mr Attignon Koffi ex Hermann, Professeur, demeurant à Lomé-Tokoin Collège St Joseph, suivant réquisition du 29 Mars 1988, N°13549.

Le Mardi 22 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 99 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot N°11 et à l'ouest par le lot N°14 dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbédjéha Ahonda Kodjo, Plombier, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11-10-88, N°13868.

Le Mercredi 09 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodesséwa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 70 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par le lot N°15, au Sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'Est par le Lot N°18 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 mètres dont l'immatriculation a été demandée par le sieur ANENOU Koudahin Ayayi, Directeur de la Société NETADI, demeurant à Lomé, face Hôtel Sarakawa Tél. : 21-15-28 suivant réquisition du 10 Février 1989, N°14078.

Le Mercredi 09 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodesséwa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par le lot N°6, au Sud par le lot N°10, à l'Est par une rue non dénommée de 28 mètres et

à l'Ouest par le lot N°7 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur ANENOU Koudahin Ayayi, Directeur de la Société NETADI, demeurant à Lomé, face Hôtel Sarakawa, Tél. : 21-15-28 suivant réquisition du 10 février 1989, N°14079.

Le Mardi 08 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodesséwa, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 à 02 as, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par le lot N°14, au Sud par les lots N°18 et 19, à l'Est par une rue dénommée de 28 mètres et à l'ouest par le lot N°15 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur ANENOU Koudahin Ayayi, Directeur de la société NETADI, demeurant à Lomé, face Hôtel Sarakawa, Tél. : 21-15-28 suivant réquisition du 10 Février 1989, N°14080.

Le Mardi 08 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodesséwa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 71 ca, connu sous le nom de kpota et borné au Nord par les lots N°15 et 16, au Sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'Est par le Lot N°19 et à l'ouest par le lot N°17 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur ANENOU Koudahin Ayayi, Directeur de la société NETADI demeurant à Lomé, face Hôtel Sarakawa, Tél. : 21-15-28, représentant son fils mineur Anenou Ayité Aziandowo, suivant réquisition du 10 février 1989, N°14081.

Le Lundi 07 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodesséwa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 69 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord et à l'Ouest par les lots N°16 et 18, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées dont l'immatriculation a été demandée par le sieur ANENOU Koudahin Ayayi, Directeur de la Société NETADI, demeurant à Lomé, face hôtel Sarakawa Tél. : 21-15-28 suivant réquisition du 10 février 1989, N°14082.

Le lundi 07 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodesséwa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au Nord par le lot N°13, au Sud par les lots N°17 et 18, à l'Est par le lot N°16 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 mètres dont l'immatriculation a été demandée par le sieur ANENOU Koudahin Ayayi, Directeur de la Société NETADI, demeurant à Lomé, face Hôtel Sarakawa, Tél. : 21-15-28 suivant réquisition du 10 février 1989, N°14083.

Le Mercredi 23 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 à 01 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par les lots N°284 et 285, à l'Est par le lot N°297 et à l'Ouest par le lot N°294 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kalipé Komlan, propriétaire, demeurant à Lomé, S/c de Mr. Amony Anani Topographe à Lomé, Tél. : 21-43-00 suivant réquisition du 26 Mai 1989, N°14235.

Le Vendredi 04 Septembre 1992 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adidomé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord par le lot N°61, au Sud par le Lot N°57, à l'Est par passage des bœufs et à l'Ouest par le lot N° 59 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Johnson Kouassi Ampan, transitaire, demeurant à Lomé-Bè Gbégédji S/c de M. Johnson Essèbio DCNC Lomé suivant réquisition du 13 Septembre 1989, N°14443.

le Jeudi 24 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 65 ca, connu sous le nom de Caccavéli et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par les lots N°479 et 480, à l'Est par les lots N°477 et 478 et à l'Ouest par le lot N°475 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kwami Kodzovi, comptable à la Brasserie, demeurant à Lomé Caccaveli s/c de M. Badjené Yao, 12 Rue Gnémégnah Lomé Tél. : 21-43-81 suivant réquisition du 02 Novembre 1989, N°14542.

Le Vendredi 18 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 45 a 33 ca de Houmbi et borné au Nord par la route Agoényivé-Kégué et la propriété Aziankou, au Sud et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Mme Adjoguidi Elemawussi Médjéisiwo dont l'immatriculation a été demandée par le sieur ANENOU Koudahin Ayayi, Directeur de la Société NETADI dmt à Lomé (face hôtel Sarakawa) suivant réquisition du 20 Décembre 1989, N°14598.

Le Vendredi 11 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-nyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 96 ca, connu sous le nom de et borné au Nord par le lot N°100, au Sud par le lot N°98, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées dont

l'immatriculation a été demandée par le sieur Akpo Adabi Anadé Wiyau, Ingénieur du Génie Civil, demeurant à Lomé (voirie) suivant réquisition du 6 février 1990, N°14654.

Le Vendredi 25 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 62 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par le lot N°1471 bis, au Sud par une rue en projet à l'Est par le lot N°1472 et à l'ouest par le lot N°1470 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Barboza Ayaba, Commerçante, demeurant à Lomé suivant réquisition du 20 Avril 1990, N°14772.

Le Mardi 29 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 32 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par le lot N°231, au Sud par le lot N°237, à l'Est par les lots N° 230 et 232 et à l'Ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par la dame Afatchao Dédé Amavi, commerçante, demeurant à Lomé, S/c de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé suivant réquisition du 14 Mai 1990, N°14800

Le Vendredi 25 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 48 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par les lots N°133 et 134, à l'Est par les lots N°130 A et 130 B et à l'Ouest par la route de Djagblé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Idoh koffi, Brigadier Chef de Police demeurant à Lomé-Tokoin s/c M. Lawson Laté Dovi, 26 rue Aniko Palako Lomé suivant réquisition du 27 Août 1990, N°14980.

Le Mercredi 16 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par le lot N°502, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot N°503 et à l'Ouest par le lot N°499 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuadjovi Ayedewou Anani, Pasteur E.E.T demeurant à Lomé Tokoin solidarité S/c M. Adjimahe DGUH, suivant réquisition du 28 août 1990, N°14982.

Le Lundi 21 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune

de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 13 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au Nord par le lot N°1291, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées et à l'Est par le lot N°1289 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bocovo Zinsou, chauffeur à l'Archevêché d'Atakpamé, y demeurant suivant réquisition du 09 Octobre 1990, N°15032.

Le Jeudi 24 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 75 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par le lot N°1037, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°1030 et à l'Ouest par le lot N°1028 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Adjoko Assani, née Ahlikpokou, Ménagère, demeurant à Lomé s/c de Me Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé suivant réquisition du 17 Octobre 1990, N°15049

Le Jeudi 24 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Massohoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 00 ca, connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot N°87 bis à l'est par le lot N°86 bis-bis et à l'ouest par le lot N°84 bis dont l'immatriculation a été demandée par M. Kossi AYIVOR, Tourneur au CFT en retraite, mandataire de Ayivor Kofiga, Mécanicien à l'Aviation de Brazzaville suivant réquisition du 05 décembre 1990, N°15124.

Le Vendredi 18 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot N°262, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°260 et à l'Ouest par le lot N°264 dont l'immatriculation a été demandée par M. TABOUKOUNA Bafaya, Comptable au Cabinet FICAO BP. 7378 Tél. : 21-68-22 Lomé suivant réquisition du 14 décembre 1990, N°15136.

Le Mardi 15 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 11 ca, connu sous le nom de Nyivémé Totsi et borné au nord par le lot N°436, au sud par la jonction d'une rue non dénommée et la route Adidogomé-Agoènyivé, à l'est par la route Adidogomé-Agoènyivé et à l'ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Aloessodé Kodjo Fiagan, Géomètre

demeurant à Agoènyivé-nyivémé Totsi Tél : 21-77-72 suivant réquisition du 21 janvier 1991, N°15205.

Le Jeudi 17 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Cacaveli, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 39 ca, connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par le lot N°12, au sud par le lot N°16, à l'est par la ligne de haute tension et à l'ouest par le lot N°15 dont l'immatriculation a été demandée par M. LANTAME Awandi, Menuisier à l'OPAT demeurant à Lomé S/c de M. Akouété T. Gbényedzi Tél. : 21-44-71 suivant réquisition du 31 janvier 1991, N°15220.

Le Lundi 21 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par une rue non dénommée au Sud par le lot N°2726 à l'Est par le lot N°2735 et à l'Ouest par le lot N°2733 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bossoukpé Kpodéhou, Enseignant, demeurant à Lomé-Hédzranawoè S/c de M. Sessou Akpin Tél. : 21-27-44 suivant réquisition du 6 février 1991, N°15227.

Le Mercredi 23 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 14 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par les lots N°467 et 476 formant le T. F N°7788 RT, au Sud par les lots N°465 et 474, à l'est et à l'Ouest par des rues non dénommées dont l'immatriculation a été demandée par Me Amegadjie G. Komlavi, Avocat à la cour à Lomé, mandataire de M. Ayayi R. d'Almeida, propriétaire, demeurant à Libreville (Gabon) suivant réquisition du 27 Février 1991, N°15271.

Le Jeudi 24 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par le lot N°379, au Sud par le lot N°377, à l'Est par le Boulevard du Zio et à l'Ouest par le Titre Foncier N°17711 RT dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbetoglo Koami Messanh, Electricien Auto à la DTG, demeurant à Lomé-Hédzranawoè S/c de M. Akouété T. Gbényedzi OPAT Lomé suivant réquisition du 20 Mars 1991, N°15307.

Le Mercredi 23 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 57 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par les lots N°1265 et 1267, au Sud par le lot N°1269, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot N°1267 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dotsè W. Kossivi, Commerçant, demeurant à Lomé-Agoè-Nyivé s/c de M. Dotsè Kossi Mawuli - Comptable à l'I. T. P. suivant réquisition du 27 Mars 1991, N°15314.

Le Vendredi 25 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 59 ca, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au Nord par les lots N°381 et 382, au Sud par le lot N°386, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot N°383 dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Attipoè Dofui Abla, Revendeuse, demeurant à Lomé-Nyékouakpoè S/c de M. Adjoyi Koffi Eli Service du Paludisme Lomé suivant réquisition du 28 Mars 1991, N°15315.

Le Lundi 28 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 35 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot N°44, au Sud par le lot N°40, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par les lots N°43 et 41 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Elitsa Agbéko Kossi, Brigadier de Police en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin-Wuiti s/c de M. Akouété T. Gbényedzi OPAT - Lomé Tél : 21-44-71 suivant réquisition du 10 Avril 1991, N°15327.

Le Lundi 28 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4a 70 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot N°46, au Sud par le lot N°42, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot N°43 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ketomagnan Gaméli, Fonctionnaire au Ministère de l'Environnement et du Tourisme demeurant à Lomé Tokoin-Wuiti s/c de M. Akouété T. Gbényedzi suivant réquisition du 10 Avril 1991, N°15328.

Le Lundi 28 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot N°42, au Sud par le

sieur Avos-Kpondjesso Koffi Edo, Mécanicien à la DTG en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin-Wuiti S/c de M. Akouété T. Ghényedzi - OPAT-Lomé Tél. : 21-44-71 suivant réquisition du 10 Avril 1991, N°15329.

Le Mercredi 02 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Adidogomé Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 51 ha 11 a 43 ca, connu sous le nom de Yokoè-Agblégan et borné au Nord par la collectivité Goumeze Attikpo, au Sud par la collectivité Sekou Gbetessi à l'Est par la collectivité Goumeze Attikpo et la propriété Afangbe Dzadzi et à l'Ouest par les collectivités Holehume et Agbo dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sekou Gbetessi Komlan, Cultivateur, demeurant à Aflao-Adidogomé, mandataire de la collectivité Sekou Gbetessi S/c de M. Gawui Kodjo Tél : 21-42-65 Lomé suivant réquisition du 31 Mai 1991, N°15405.

Le Mardi 22 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 27 a 55 ca, connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné à Nord par les lots 65, 66 et 67, au Sud par les lots N°74, 73 et 72 à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Ouest par la voie expresse de 50 mètres dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adoté Dovi-Akué, Directeur de Société demeurant à Lomé, 30 Rue Jubilaté Lawson S/c de M. Djibom Ezi Semcho, DCNC - Lomé suivant réquisition du 3 Juin 1991, N°15409.

Le Lundi 21 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 88 ca, connu sous le nom de Hadzranawoè et borné au Nord par le lot N°1520, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°1515 et à l'Ouest par le lot N°1513 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kpebane Abdoulaye, Policier demeurant à Lomé, mandataire de M. Bagnah Amadou Nasser, Ingénieur des T. P. à Mango suivant réquisition du 04 Juin 1991, N°15413.

Le Lundi 14 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 28 ca, connu sous le nom de Zone Nord de la Gendarmerie et borné au Nord par le lot N°44, au Sud par les lots N° 48 et 49, à l'Est par le lot N°47 et à l'Ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kpebane Abdou-

laye, Policier demeurant à Lomé, Mandataire de Mlle Tchabaré Nacolc, Professeur au Lycée Léon Mba à Libreville (Gabon) suivant réquisition du 04 Juin 1991, N°15414.

Le Mercredi 23 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 18 ca, connu sous le nom de Avenou Batomé et borné au Nord par le lot N°391, et le TF N°15223 RT, au Sud par le lot N° 395 et le TF 15206 RT, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Houessoukpé B. Adjatcha, Commerçant demeurant à Lomé-Aflao Avenou-Batomé S/c de M. Djidonu Agbetobu - Domaines - Lomé suivant réquisition du 19 Juin 1991, N°15430.

Le Lundi 21 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 13 a 26 ca, connu sous le nom de Avenou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Ama AHYEE; au Sud par la famille Evé dont l'immatriculation a été demandée par la dame HILLAH Efoua, née ESSIEN, Commerçante demeurant à Lomé S/c de M. Combey Agbodjan Lomé Tél : 21-12-22 suivant réquisition du 26 Juin 1991, N°15437.

Le 22 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 99 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par le lot N°972 bis, au Sud par le lot N°970, à l'Est par une rue non dénommée et l'Ouest par le lot N°971 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gaba Sélomeh Kpayedo, Délégué Médical, demeurant à Lomé, Cité de Baguida E1 - 32 Tél : 21-77-12 (Conciergerie) suivant réquisition du 2 Juillet 1991, N°15450.

Le Mercredi 23 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 40 ca, sous le nom de Klévé Assikpimé et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°144, à l'Est par le lot N°146 et à l'Ouest par les lots N°142 et 143 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbovon Klou, Commerçant, demeurant à Lomé Tél : 21-30-21 suivant réquisition du 9 Juillet 1991, N°15463.

Le Mardi 15 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 18 ca, connu sous le nom de Avenou Batomé et borné au Nord par le lot N°391, et le TF N°15223 RT, au Sud par le lot N° 395 et le TF 15206 RT, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Houessoukpé B. Adjatcha, Commerçant demeurant à Lomé-Aflao Avenou-Batomé S/c de M. Djidonu Agbetobu - Domaines - Lomé suivant réquisition du 19 Juin 1991, N°15430.

bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 21 a 60 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées, à l'Est par les lots N°625 et 626 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Wogormebu Kokou Christian, Ingénieur des T. P., demeurant à Lomé Tél : Bur. 21-62-60 ; Dom. 21-71-95 suivant réquisition du 10 Juillet 1991, N°15467.

Le Vendredi 18 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot N°6, au Sud par une rue non dénommée à l'Est par le lot N°17 et à l'Ouest par le lot N°15 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Boukari S. Safoura, Professeur à l'U. B., demeurant à Lomé Tél : 21-66-10 suivant réquisition du 7 Août 1991, N°15491.

Le Mercredi 02 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 88 ca, connu sous le nom de St Joseph et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par la propriété Kouglblenou Simon, à l'Est par la propriété Kouglblenou et à l'Ouest par la Réq. 7789 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amenyito Kodjo, Employé de Commerce à la BP. TOGO, demeurant à Lomé Tél : 21-55-93, Mandataire de M. Lack Kokou Seulo Samuel, propriétaire en France suivant réquisition du 16 Août 1991, N°15503.

Le Lundi 14 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 53 a 31 ca, connu sous le nom de Zone Nord de la Gendarmerie et borné au Nord par la Route Agoè-Nyivé Vakpossito, au Sud par une rue non dénommée et les lots N°5, 7, 9, 11, 13, et 15, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kandja Ezzo, Directeur Financier et Comptable, demeurant à Lomé Tél : 21-21-45 Dom. 21-67-51 suivant réquisition du 16 Août 1991, N°15504.

Le Jeudi 24 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°861, à l'Est par le lot N°870 et à l'Ouest par le lot N°868 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur

Osseyi Anani Zèkossè, Agent de la BCEAO, demeurant à Aflao Totsigan Tél : 21-53-84 suivant réquisition du 19 Août 1991, N°15508.

Le Jeudi 24 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 91 ca, connu sous le nom de Soviébé et borné au Nord par le lot N° 719, au Sud par le lot N° 718, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Onissah Adeyémi, Agent des Douanes, demeurant à Lomé Tél. : 21-26-57/58/59 suivant réquisition du 26 Août 1991, N°15514

Le Mercredi 30 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 12 a 56 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot N°2569, à l'Est par le lot N°2580 et à l'Ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adoté Dovi-Akué, Directeur de Société demeurant à Lomé s/c de M. Djibom Ezi Semeho, Direction du Cadastre B. P. 500 Lomé suivant réquisition du 03 Septembre 1991, N°15527.

Le Mardi 29 septembre 1992 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, Préfecture des Lacs consistant en deux parcelles A et B séparées par la route Djondo-kondji ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de parcelle A 6 ha 22 a 78 ca parcelle B 8 ha 03 a 79 ca soit une contenance totale de 14 ha 26 a 57 ca dans son ensemble et borné au nord par la propriété Abalo kougnonvi, au sud par la propriété Modukpé Olympio, à l'est par les propriétés Abalo hougnonvi, Amouzou hivi, kodjovi Dada, Blatelou et Sewadé Kokondé et à l'ouest par la route Atoueta - Agouegan dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ayaba d'Almeida, épouse Akibodé, Commis d'administration en retraite représentante des héritiers Vigan suivant réquisition du 10 septembre 1991, N°15538

Le Mercredi 16 septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyvé, Préfecture du golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 40 ca, connu sous le nom de Fiove et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot N°350 bis, à l'est par le lot N° 349 et à l'ouest par le lot N°351 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Akomatsri B. Afiavi épouse Mensah, Auxiliaire Médicale à la CNSS demeurant à Lomé Nyekonakpoé Tél : 21-37-16 suivant réquisition du 11 septembre 1991, N°15542

Le Mardi 22 septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 14 a 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots N°18 et 20, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot N°15 et à l'ouest par le lot N°21 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Afanoukoé Woblassé, Ingénieur des TP, Mandataire de Met Mme Afanoukoé Koami et Ahouéfa née Kpadenou S/c de M. Kpadey Kwasi, 11 rue Attignon suivant réquisition du 13 septembre 1991, N°15548

Le Vendredi 25 septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Cacaveli, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par les lots N°344 et 345, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot N°340 et à l'ouest par le lot N°342 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ajavon Ayayi, Technicien Supérieur de Laboratoire demeurant à Lomé, Lom-Nava, 70 rue de la fraternité S/c de M. Lawson Dosse Edem Tél : 21-75-63 suivant réquisition du 27 septembre 1991, N°15569.

Le Jeudi 03 septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 94 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot N°1628 au sud par le lot N°1626, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots N°1629 et 1625 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Komla Kodjo, commerçant, demeurant à Lomé Tél : 21-84-17 S/c de Mr Ocloo K. Déla service des Domaines Lomé suivant réquisition du 11 Octobre 1991 N°15582.

Le Mercredi 30 septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 24 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot N°873 au Sud par le lot N°869, à l'Est par le lot N°870 et à l'Ouest par une rue non dénommée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Iedi Komlan Antoine, Comptable, demeurant à Lomé Togo 2000 Tél : 21-56-94 suivant réquisition du 23 Octobre 1991, N°15602.

Le Lundi 28 septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié Daviémodzi, Préfecture du Zio consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 35 a 71 ca, connu sous le nom de Deme et borné au nord, au sud et à l'ouest

par des rues en projet, à l'est par les lots N°121 et 120 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edoth Ananou Anoumou, Médecin, demeurant à Lomé Tél : 21-33-22 suivant réquisition du 28 Octobre 1991, N°15607.

Le Lundi 28 septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié Daviémodzi, Préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 29 a 40 ca, connu sous le nom de Démé et borné au nord par les lots N°77 et 78, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edoth Ananou Sémé Botchoé, Ingénieur Sanitaire, demeurant à Lomé Tél. : 21-33-22 suivant réquisition du 28 Octobre 1991, N°15608.

Le Lundi 21 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Soviépe, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 14 a 40 ca, connu sous le nom Avédji et borné au Nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au Sud par le lot N°1293, à l'Est par le lot N°1301 et à l'Ouest par le lot N°1298 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yawo Noagbodji, Ingénieur supérieur de Télécommunication, demeurant à Lomé S/c Me Essie Djabaku-Essien, Notaire à Lomé, 45 bis rue de l'Entente suivant réquisition du 28 Octobre 1991, N°15609.

Le Vendredi 25 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 25 ca, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par le lot N°17, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot N°15 bis et à l'Ouest par le lot N°14 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agokla Baeta Essigan, Inspectrice d'Etat, demeurant à Lomé Kodjoviakopé, Tél. : 21-76-60, Mandataire de M. Baeta Mawuli Emmanuel, Ingénieur Informaticien, demeurant à Paris-France suivant réquisition du 31 Octobre 1991, N°15616.

Le Vendredi 25 Septembre 1992 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 27 ca, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité Nana, au Sud par la collectivité Hassessi et à l'Est par la collectivité Kligue Komlan dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kola Tchédéli, Agent des Douanes, demeurant à Dapaong S/c de M. Nadjombe Lantame DCNC Lomé Tél. : 21-57-35 suivant réquisition du 14 Novembre 1991, N°15637.

Le Lundi 21 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à lomé-Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 34 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées, au Sud par le lot N°1363 et à l'ouest par le lot N°1362 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Singo Yatipou née Damba, Professeur à Lomé s/c de M. Singo, Direction de l'Hydrolique et de l'Energie BP. 335 Lomé suivant réquisition du 15 novembre 1991, N°15638.

Le Mardi 29 Septembre 1992 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 90 ca, connu sous

le nom de Hédzranawoè et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud par le lot N°709, à l'Ouest par le lot N°719 et à l'Est par le Boulevard de Zio dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayessou Adadé Inspecteur du Cadastre demeurant à Lomé, Direction du Cadastre Tél. : 21-03-57, Mandataire de Mme Lao Akpoboua Yabatété Ameyo Badjaméma suivant réquisition du 19 Novembre 1991, N°15644.

Le conservateur de la propriété foncière

Germain Kelleba BALLEBAKO